

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 janvier 2026

RÉAFFIRMER L'AMBITION CLIMATIQUE DE LA FRANCE AU NIVEAU EUROPÉEN - (N° 2143)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

N° 2

AMENDEMENT

présenté par

Mme Obono, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Coq, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Élisabeth Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saint-Martin, M. Saintoul, Mme Soudais, Mme Stambach-Terreiro, M. Aurélien Taché, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier

ARTICLE UNIQUE

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« – à affirmer la sobriété comme principe central de la méthode d'action européenne et nationale contre le dérèglement climatique, en s'appuyant sur la règle verte, c'est-à-dire organiser et planifier l'économie autour des besoins sociaux réels, afin de rendre la société plus sobre et efficace, tout en garantissant l'accès universel aux services essentiels et la satisfaction des besoins fondamentaux ; cette approche doit guider la planification économique, industrielle, énergétique, urbaine et sociale, en complément du développement des énergies renouvelables et de l'efficacité technologique, pour atteindre les objectifs climatiques de 2030 et la neutralité carbone en 2050. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, les député.e.s de La France insoumise souhaitent inscrire la sobriété comme principe structurant de la méthode d'action européenne et nationale contre le dérèglement

climatique. Il s'agit de reconnaître que la bifurcation écologique concerne en premier lieu les modalités d'organisation de l'économie des besoins sociaux réels pour garantir l'accès universel aux services essentiels et limiter les consommations superflues.

Le Production Gap Report 2025 (SEI, Climate Analytics, IISD) alerte que la production mondiale de charbon, pétrole et gaz prévue pour 2030 dépasse de 120 % le niveau compatible avec l'objectif de +1,5 °C. Le rapport souligne qu'il est donc nécessaire de réguler grâce à la planification et de manière contraignante l'offre de combustibles fossiles, afin de limiter les émissions et garantir la cohérence avec les trajectoires climatiques. Cette régulation de l'offre constitue une forme de sobriété collective, qui consiste à organiser l'économie et la production pour répondre aux besoins essentiels sans excès,

L'urgence de cette approche est d'autant plus manifeste que 2025 a été l'une des années les plus chaudes jamais enregistrées, faisant partie des trois années les plus chaudes dans les séries historiques et prolongeant une tendance de réchauffement mondial qui a déjà excédé temporairement la limite de +1,5 °C sur plusieurs années consécutives. Ces données reposent sur des observations du service climatique Copernicus de l'Union européenne, qui montrent une température moyenne globale en 2025 parmi les plus élevées, avec les trois dernières années au-dessous ou au-dessus de ce seuil critique.

En outre, les inégalités d'émissions sont aujourd'hui documentées de manière frappante par des organisations spécialisées telles qu'Oxfam : une analyse publiée en 2025 montre que les individus appartenant aux 1 % les plus riches de la population mondiale ont déjà « brûlé » leur part du budget carbone annuel compatible avec le respect de l'objectif de +1,5 °C en seulement dix jours. En comparaison, il faudrait plus de trois ans aux personnes appartenant à la moitié la plus pauvre de la population mondiale pour consommer la même quantité d'émissions.

Ces constats soulignent que sans une réorganisation de nos modèles économiques et de consommation, fondée sur la satisfaction des besoins essentiels plutôt que sur l'hyper-consommation, il sera impossible d'atteindre les objectifs climatiques de 2030 et d'atteindre la neutralité carbone en 2050. Ils montrent également que la répartition inégale des émissions n'est pas seulement une question de technologie ou de sources d'énergie, mais une question de structure des besoins et des consommations, qui doit être abordée politiquement.

En plaçant la sobriété au cœur de la stratégie climatique, cet amendement vise à orienter les politiques publiques vers une économie qui réponde aux besoins réels des populations, réduit les consommations inutiles et organise une bifurcation écologique efficace, équitable et durable, tout en respectant les limites planétaires et les engagements internationaux.